

CONVOCATION

ASSEMBLEES GENERALES « ORDINAIRE » ET « ELECTIVE » DU DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL VENDREDI 04 DECEMBRE 2020

Par décision du Comité Directeur et en application de l'Article 12.5.1 des Statuts du District d'Alsace :

- une Assemblée Générale Ordinaire
 - une Assemblée Générale Elective
- se tiendront

Le vendredi 04 Décembre 2020 à 19h00

Via Visioconférence et plateforme de vote à distance

ORDRE DU JOUR

1. Inscription des délégués (18h00 à 19h00)

▪ ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23.11.19 à Sélestat
3. Rapport moral et bilan du Comité Directeur
4. Rapport financier de M. Rémy SIEDEL, Trésorier Général du District d'Alsace
5. Rapport du Commissaire aux Comptes MAZARS, représenté par M. Gilles CONTESSE
6. Approbation des conventions réglementées
7. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 et quitus au Comité Directeur
8. Affectation du résultat
9. Présentation et vote du Budget Prévisionnel 2021/2022

▪ ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

10. Election des Membres du Comité Directeur du District d'Alsace
11. Election de la délégation des représentants des clubs du District d'Alsace pour l'Assemblée Générale de la Ligue du Grand Est

▪ REPRISE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

12. Intervention des Invités d'Honneur
13. Questions diverses



La présence aux Assemblées Générales est obligatoire. Les clubs peuvent se faire représenter par un de leurs dirigeants dûment mandaté ou par le délégué d'un autre club à l'aide d'un pouvoir envoyé par le Président du club au secrétariat avant le 30 Novembre 2020.

Toutefois le délégué d'un club ne peut représenter plus d'un club autre que le sien.

Les clubs non présents ou non représentés aux AG se verront infliger les sanctions prévues par l'Art. 95 des R.D.

René MARBACH,
Président du District d'Alsace de Football

